



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Le 23 novembre 2017 à 20 heures 40, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Etaient présents :

Mme Vanbersel, M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brebant, M. Mauriéras, M. Gardette (arrivé à 20h45), Mme Tesson, M. Moutinho, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, M. Roze, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Marin (pouvoir à Mme Vanbersel)
Mme Charroppin, (pouvoir à Mme Labarre)
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Ziegler)

Etaient absents excusés :

Mme Balard, M. Derrien.

Etait absente :

Mme Ribeiro-Rego.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 40.

M. Eric Mauréras est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à la majorité (18 voix pour) et une abstention (M. Chatin) au vote le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017, Monsieur Roze ne prenant pas part.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 27 septembre 2017 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

CONSEIL MUNICIPAL

1) Installation d'un Conseiller Municipal.

Par courrier réceptionné le 15 novembre 2017, Madame Evelyne BAILLON a informé la municipalité de sa volonté de démission de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Monsieur Martial ROZE est le suivant immédiat sur la liste « *Demain Sainte Geneviève* » dont faisait partie Madame BAILLON.

Monsieur Martial ROZE est installé en qualité de nouveau conseiller Municipal.

Le nouveau tableau du conseil municipal est le suivant :

1	VANBERSEL Jacqueline	13	RIBEIRO-REGO Françoise
2	VEREECKE Daniel	14	GARDETTE Claude
3	LABARRE Dominique	15	TESSON Céline
4	BEAUDOIR Jacky	16	DANINTHE Isabelle
5	ZIEGLER Bériza	17	MOUTINHO Christopher
6	BERSON Georges	18	BALARD Camille
7	MARIN Christèle	19	CHATIN Gérard
8	CHARROPPIN Josiane	20	BARBIER Patricia
9	HAUTOT Pierre	21	RÉMOND Thierry
10	KRAUZÉ Anne-Marie	22	DERRIEN Dominique
11	BREBANT Pascal	23	ROZE Martial
12	MAURIERAS Eric		

ENFANCE ET JEUNESSE

2) Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire et extrascolaire, de la restauration scolaire et des Temps d'Activités Péri-éducatifs - Rapport annuel.

Le conseil municipal,

- **PREND** acte du rapport annuel de la délégation de service public de l'ILEP pour l'année 2016.

3) Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire et extrascolaire, de la restauration scolaire et des Temps d'Activités Péri-éducatifs - Budget prévisionnel 2018.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTÉ** le budget prévisionnel des services de l'accueil péri et extrascolaire, du service de restauration scolaire pour l'année 2018, d'un montant de **721 647,73 €**.

- DIT que la participation de la commune d'un montant de 408 823,89 € dont 51 253,73 € de charges réelles sera inscrite au budget de l'exercice 2018 et que son règlement interviendra mensuellement (34 068,66 € /mois) sur présentation de factures établies par le prestataire.
- DIT que le règlement des charges réelles à la commune s'effectuera mensuellement, soit 51 253,73 € (4 271,14 € /mois) sur présentation de titres exécutoires établis par la Mairie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4) Sécurité - Voisins vigilants.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 3 pouvoirs) :

- DÉCIDE l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » (voisins vigilants).
- AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat.

FINANCES COMMUNALES

5) Budget principal - Décision modificative n°3.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 3 pouvoirs) :

- ACCEPTE les virements et inscriptions des crédits présentés ci-dessous.

Investissement	
Dépenses	Recettes
Programme 070 grosses réparations scolaires	
Article 2313	- 3 100 €
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	
Article 1641	+ 3 100 €
TOTAL	- 3 100 € + 3 100 €

- ADOPTE la présente décision modificative n°2 au budget de la commune - Exercice 2017.

6) Commune de Novillers - Fonctionnement du service scolaire - Participation - Avenant.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 3 pouvoirs) :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de participation financière de la commune de Novillers les Cailloux.

Le 29 mai 2017, le Conseil Municipal avait approuvé la convention fixant les conditions financières de participation de la commune de Novillers les Cailloux au fonctionnement des services scolaire, périscolaire, d'accueil de loisirs et des Temps d'Activités Périscolaires.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7) Installation d'un dispositif de Vidéoprotection - Demande de subvention auprès du Département - Modification.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTÉ** de déposer un nouveau plan de financement de la demande de subvention demandée auprès du Département de l'Oise.

Plan de financement installation d'un dispositif de vidéoprotection

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	97 170.00	86 160.00
Montant total des études	8 000.00	9 600.00
TOTAL Dépenses	105 170.00	126 204.00
Recettes		
Département de l'Oise (43%)	45 223.10	45 223.10
Autofinancement	59 946.90	80 980.90
TOTAL Recettes	105 170.00	126 204.00

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents.

Le 25 mai 2016, le Conseil Municipal avait émis un avis en faveur de l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance. Le 30 juin 2017, une demande de subvention a été déposée auprès du Département de l'Oise.

Cependant après une actualisation des dépenses réalisée en lien avec l'ADTO, assistant à maîtrise d'ouvrage de l'opération, il s'avère que leur montant est sensiblement plus élevé.

8) Création de postes d'agents recenseurs.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 3 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** la création de six emplois de contractuel à temps non complet pour exercer les fonctions d'agent recenseur pendant la période du 18 janvier au 17 février 2018.

9) Fourrière pour animaux - Renouvellement de la convention.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix dont 3 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** de conclure une convention relative aux services d'une fourrière animale pour l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune de Sainte-Geneviève (Oise).
- **ACCEPTÉ** les termes de la convention à passer avec le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) dont les locaux de fourrière se situent à Beauvais, 55 rue Corréus.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Ziegler :

- Commission communication : les travaux de la dernière réunion ont porté sur la préparation du prochain Génovefain et du flash info qui va être diffusé très prochainement.
- Exposition du 11 novembre 1918 : elle a connu un très grand succès avec notamment de nombreuses communes voisines qui ont manifesté leur intérêt pour sa qualité et souhaitent s'en inspirer pour en organiser dans leurs communes respectives l'année prochaine. **Madame Ziegler** remercie l'ensemble des enseignants des écoles élémentaires qui ont fait visiter l'exposition à leurs élèves. **Monsieur Hautot** souligne l'implication des élus l'aide précieuse de **Monsieur Chevalier** pour la confection de l'exposition.
- L'accueil des nouveaux habitants : forte influence pour cette manifestation qui a permis de présenter la commune aux nouvelles familles génovéfines qui étaient pratiquement toutes présentes.
- Contes d'automne : une très forte participation est à souligner. Le choix a été fait de conserver un aspect intimiste propre aux lectures de contes et des personnes ont dû être refusées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

SCOR

Fait à Sainte-Geneviève, le 24 novembre 2017.

Le Secrétaire,


Eric Mauriéras



Le Maire,


Jacqueline VANBERSEL